

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 26 Septembre 2017 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Christiane HUSSON - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - André FRITZ - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard SCHALCK - Jean-Paul HAENNEL - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absent : Geoffrey WAHL

Excusés : Danièle CLAUSS ayant donné procuration à Bernard HENTSCH - Roland ISINGER - Joseph SAUM ayant donné procuration à Christiane HUSSON - Richard PETRAZOLLER ayant donné procuration à Jean-Luc BALL - Claude WEBER

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée Alsace Marchés publics
3. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional
de très haut débit en Alsace
4. Convention de partenariat avec l'ADIRA
5. Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois
6. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
7. SMICTOM du Nord du Bas-Rhin – Rapport annuel 2016
8. Demande de subvention au Fonds national de Prévention dans le cadre de la réalisation du Document Unique
9. Compétence GEMAPI - Décisions budgétaires modificatives
10. Fonds de concours – Eclairage public à Munchhausen
11. Fonds de concours – Poteaux d'incendie à Salmbach
12. Fonds de concours – Matériel informatique à Salmbach
13. Fonds de concours – Logements communaux à Beinheim
14. Fonds de concours – Matériel informatique à Niederroedern
15. Attribution de marchés
16. Convention de partenariat de formation territorialisée avec le CNFPT et la CC du Pays Rhénan
17. Création d'une régie « OM – Ordures Ménagères »
18. Recrutement d'un agent technique polyvalent

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion

Adopté à l'unanimité

3 – Convention de financement pour la réalisation du réseau d’initiative publique régional de très haut débit en Alsace

La Région Grand Est met en œuvre un réseau d’initiative publique et est, à ce titre, l’autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l’établissement, l’exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit sur le Territoire de l’Alsace. A ce titre, la région Grand Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire et met en œuvre le recouvrement auprès des différents partenaires publics du projet.

Une convention ayant pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin aux dépenses relatives à la mise en œuvre du très haut Débit doit être signée.

La participation financière globale de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour 7 070 prises (tranche ferme) s’élève à 1 214 000 €.

La Région procédera à un appel de fonds auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin par commune déployée, à l’appui du procès-verbal de réception des travaux entraînant déclaration par le concessionnaire ROSACE de la mise en service commerciale de la zone. Compte-tenu du déploiement engagé sur la majorité des communes en 2017-2018, l’échéancier suivant est mis en œuvre :

Echéancier de paiement	Commune	Participation	Contribution annuelle
2017	CROETTWILLER	13 300	385 175 € - 23 250 € 361 925 €
	EBERBACH-SELTZ	36 050	
	KESSELDORF	35 175	
	MUNCHHAUSEN	58 800	
	NIEDERROEDERN	77 700	
	SCHAFFHOUSE PRES SELTZ	40 600	
	SIEGEN	40 250	
	TRIMBACH	37 975	
	WINTZENBACH	45 325	
2018	BUHL	38 675	409 150 €
	NEEWILLER PRES	48 475	
	LAUTERBOURG		
	NIEDERLAUTERBACH	72 975	
	SCHEIBENHARD	59 325	
	LAUTERBOURG	189 700	
2019	BEINHEIM	199 850	199 850 €
2020	OBERLAUTERBACH	39 025	83 825 €
	SALMBACH	44 800	
2021	MOTHERN	159 250	159 250 €

Le Conseil de Communauté,

- approuve la convention de financement figurant en annexe
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement
- vote les crédits nécessaires au D/ 204123 C/1641 pour 1 214 000 €

Adopté à l’unanimité

4 – Convention de partenariat avec l'ADIRA

Compte-tenu de sa nouvelle organisation, suite à l'évolution des intercommunalités et de son élargissement à l'ensemble de l'Alsace, l'Agence de Développement d'Alsace propose d'une part une convention de partenariat et d'autre part l'adhésion à l'ADIRA (le montant de la cotisation 2017 est de 70 €).

Ce partenariat se place dans le cadre des missions générales de l'ADIRA de participation à l'aménagement et au développement de l'ensemble des territoires alsaciens dans le but de renforcer leur attractivité, leur cohésion économique et sociale et leur développement.

Les engagements de l'ADIRA sont de mettre gracieusement ses services à la disposition des CC pour les conseiller et les assister dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial, l'accompagnement des réflexions des élus, la réalisation de leurs projets, l'appui à la résolution des difficultés qu'ils rencontrent.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin s'engage à valoriser le partenariat et les expertises apportés par l'ADIRA et de payer la cotisation annuelle.

Le Conseil de Communauté,

- approuve la convention de partenariat figurant en annexe
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat

Adopté à l'unanimité

5 – Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois

La Communauté de Communes de la Lauter était partenaire avec le Département du dispositif de valorisation du patrimoine, arrivée à échéance le 30 avril 2017.

Le Conseil Départemental a décidé de maintenir ce dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises dont la date de construction est antérieure à 1900 et propose une convention de partenariat à ce titre.

Outre la valorisation du patrimoine, cette convention de partenariat implique l'adhésion au Programme d'Intérêt Général « Rénov'Habitat 67 », programme d'amélioration de l'habitat privé en lien avec l'Anah.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin souhaite **uniquement adhérer au Programme d'Intérêt Général « Rénov'Habitat 67 »**, sans intégrer la Valorisation du Patrimoine qui sera reproposée aux communes qui étaient en partenariat avec le CD67 ou qui le souhaitent.

Le Conseil de Communauté,

- approuve la convention de partenariat figurant en annexe
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat

Adopté à l'unanimité

6 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le Président rappelle à l'assemblée :

- ✓ Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- ✓ Il appartient donc au conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en raison d'une mutation,

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16/10/2017 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : C

Grade : adjoint administratif

- ancien effectif 3

- nouvel effectif 4

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Adopté à l'unanimité

7 – SMICTOM du Nord du Bas-Rhin - Rapport annuel 2016

Le Président expose les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel de l'exercice 2016,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel tel qu'annexé à la présente.

8 - Demande de subvention au Fonds national de Prévention dans le cadre de la réalisation du Document Unique

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- ✓ Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- ✓ Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- ✓ Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin mobilisera sur 4 jours environ 10 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- D'autoriser la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à percevoir une subvention pour le projet

Adopté à l'unanimité

9 – Compétence GEMAPI - Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil de Communauté,

Suite à la réception des demandes de contribution relatives à la compétence Grand Cycle de l'Eau, il y a lieu de prévoir des transferts de crédits tels que présentés par le Trésorier de Seltz,

- **Transfère** les crédits suivants :

Budget PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

dépenses : c/61521 + 107 500

recettes : c/023 - 107 500

Section d'Investissement

dépenses : c/204181 - 107 500

recettes : c/021 - 107 500

Adopté à l'unanimité

10 - Fonds de concours – Eclairage public à Munchhausen

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à l'installation de l'éclairage public rue des Jardins présenté par la Commune de Munchhausen, pour un montant total de 47 435,72 € TTC, plafonné à 35 000,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Munchhausen du 28 juin 2017, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 4 816,69 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 4 816,69 € dans le cadre de l'installation de l'éclairage public rue des Jardins à la Commune de Munchhausen.

Adopté à l'unanimité

11 – Fonds de concours – Poteaux d’incendie à Salmbach

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l’installation et renouvellement des poteaux d’incendie :
 - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l’investissement dans le cadre de l’installation et du renouvellement des poteaux d’incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** le décompte relatif à la dépose d’un poteau d’incendie et au remplacement d’un poteau d’incendie rue de la Gare présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant de 7 756,12 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 18 septembre 2017, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 241,90 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Salmbach un fonds de concours de 3 241,90 € pour la dépose d’un poteau d’incendie et le remplacement d’un poteau d’incendie

Adopté à l’unanimité

12 – Fonds de concours – Matériel informatique à Salmbach

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d’un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l’acquisition d’ordinateurs ou de tablettes, d’écrans, d’imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l’acquisition de matériel informatique destiné à l’école élémentaire, présenté par la commune de Salmbach, pour un montant de 3 048,86 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Salmbach du 30 juin 2017, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 274,36 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Salmbach un fonds de concours de 1 274,36 € pour l’acquisition de matériel informatique destiné à l’école élémentaire.

Adopté à l’unanimité

13 – Fonds de concours – Logements communaux à Beinheim

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la réhabilitation et la création de logements communaux dans les communes membres :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'opération. Toutefois, l'opération est plafonnée, pour la durée du mandat, à 4 logements avec un coût maximum de travaux de 100 000 € HT par logement.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux concernant la création de trois logements, présenté par la Commune de Beinheim, pour un montant de 1 379 338,94 € HT plafonné à 300 000 € HT,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Beinheim du 12 septembre 2017, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 90 000 € pour ladite création,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 90 000 € dans le cadre de la création de trois logements à la Commune de Beinheim.

Adopté à l'unanimité

14 – Fonds de concours – Matériel informatique à Niederroedern

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école élémentaire, présenté par la commune de Niederroedern, pour un montant de 1 755,96€ TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Niederroedern du 14 septembre 2017, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 733,95 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Niederroedern un fonds de concours de 733,95 € pour l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

15 – Attribution de marchés

Par délibération du 16 avril 2014, le Président a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

Le Président informe l'assemblée qu'il vient d'attribuer les travaux suivants :

- ✓ NIEDERLAUTERBACH construction d'une structure périscolaire pour 50 enfants

LOT	Titulaire	Montant TTC
1 – Echafaudage	FREGONESE	8 422.80
2 – Gros Œuvre	HEMMERLE	259 299.34
3 – Canalisations	WILLEM	17 163.60
4 – Charpente Bois	KLIPFEL	54 467.40
5 – Couverture	WAGNER	32 429.00
6 – Zinguerie	BEYER	65 567.98
7 – Menuiserie extérieure PVC	LOUX ET FILS	45 313.20
8 – Menuiserie extérieure alu	BATIVITRE	8 742.00
9 – Plâtrerie Isolation	OSTERMANN	99 412.08
10 – Electricité VMC	K3E	49 184.40
11 – Installation sanitaire	SCHOEFOLT	33 853.20
12 – Chauffage Géothermie	BOLIDUM	37 162.20
13 – Chapes Carrelage	DIPOL	33 109.72
14 – Serrurerie Pergola	OFB	34 048.80
15 – Menuiserie intérieure	ROHMER	35 348.40
16 – Revêtement de sols	JUNGER	21 624.00
17 – Peintures	MARMILLOD	21 314.40
18 – Cloison mobile	OFB	17 379.60
19 – Isolation extérieure	CREPIS RHIN	45 845.40
20 – Aménagements extérieurs Clôture	TP KLEIN	182 679.00
21 – Equipement de cuisine	WALTER	29 781.60
		1 132 148.12

- ✓ LAUTERBOURG réfection de la voirie rue de la Haute Vienne et SCHEIBENHARD
rue de la Lauter
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 295 341,60 € TTC
- ✓ NIEDERLAUTERBACH réfection de la voirie rue du Café
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 87 580,80 € TTC
- ✓ SALMBACH réfection de la voirie rue la Gare
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 29 463,00 € TTC
- ✓ OBERLAUTERBACH réfection des trottoirs RD 246
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 73 990,02 € TTC

Adopté à l'unanimité

16 – Convention de partenariat avec le CNFPT

En partenariat avec la CC du Pays Rhénan, le CNFPT propose d'organiser des sessions de formation professionnelle territorialisée.

Dans un premier temps, c'est « l'itinéraire des secrétaires de mairies en communes rurales et communes de moins de 3 500 habitants » qui sera proposé. Toutefois, si d'autres besoins de formation étaient recensés ou apparaissaient au cours du dispositif, le CNFPT pourra envisager la mise en place de stages complémentaires.

La délégation Alsace-Moselle prendra en charge les frais pédagogiques (ingénierie, rémunération de l'intervenant et défraiements) et sans participation financière des collectivités ou des EPCI, les actions de "l'itinéraire des secrétaires de mairies en communes rurales et communes de moins de 3 500 habitants" à l'exception de la location de la salle de formation.

Chacune des deux Communautés de Communes mettra à disposition gracieusement et à tour de rôle, une salle suffisamment équipée pour le bon déroulement des formations : tables et chaises en nombre nécessaire, prises électriques et informatiques, ordinateur portable et vidéoprojecteur, tableau blanc ou paperboard, feutres, mur ou écran pour projection de diapositives, reprographie des supports de formation etc.

La délégation Alsace-Moselle participera aux frais de restauration des stagiaires issus des communes signataires, sous la forme d'une lettre-chèque de 11 euros. En revanche, la délégation d'Alsace-Moselle ne prendra pas en charge les frais de transport et d'hébergement des stagiaires, dans la mesure où les formations se déroulent à moins de 25 kilomètres et d'une heure de leur résidence administrative.

Les formations supplémentaires, non prévues dans l'itinéraire initial, et non détaillées dans le document annexe joint, feront l'objet d'un avenant au présent partenariat.

Un comité de pilotage sera mis en place pour valider le calendrier d'organisation des formations et évaluer les actions de formation.

La programmation des modules de formations seront arrêtés en accord avec le comité de pilotage, après étude et analyse des besoins en formation des agents. Le premier module sera programmé en janvier 2018.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré :

- approuve la CONVENTION « UNION » dans le cadre d'un partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée (FPT) avec la CC du Pays Rhénan, la CC de la Plaine du Rhin et le CNFPT
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion

Adopté à l'unanimité

17 – Création d'une régie « OM – Ordures Ménagères »

Le Président informe le Conseil que la création d'une régie des recettes pour la vente de bacs pucés et de composteurs doit être instaurée.

Le coût du bac pucé est de 50 €, ou 25 € pour un bac d'occasion (dans la limite des stocks disponibles).

Le coût du composteur est de 25 €.

Après délibération, le Conseil

- **décide** la création de cette régie et la perception est fixée à 50 € par bac pucé neuf, 25 € par bac pucé d'occasion ou 25 € par composteur. Le recouvrement se fera par voie de journal à souche. Le régisseur sera dispensé de verser un cautionnement. Il ne percevra aucune indemnité à ce titre ;
- **autorise** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette opération

Adopté à l'unanimité

18 – Embauche d'un agent technique suite à la fin de service de l'association KUTU

Le Président informe le Conseil que l'association gestionnaire de la banque de matériel souhaite mettre fin à ses services au 31 décembre 2017.

D'autre part, il précise que l'entretien des bâtiments gérés par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (périscolaires, gymnases, crèche, siège et annexe) et le suivi de la maintenance de certains matériels pourraient compléter les missions de cet agent.

Après délibération, le Conseil

- **approuve** d'engager une procédure de recrutement d'un agent technique polyvalent
- **autorise** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette opération

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

- ❖ Inauguration du périscolaire de LAUTERBOURG : le samedi 2 décembre 2017
- ❖ Statistiques animations été 2017

**VACANCES D'ETE – STATISTIQUES ENFANCE
(accueils de loisirs sans hébergement ALSH)**

	Du 10 au 13/07		Du 17 au 21/07		Du 24 au 28/07	
	BEINHEIM	LAUTERBOURG	BEINHEIM	LAUTERBOURG	MOTHERN	LAUTERBOURG
BEINHEIM	14		7			
BUHL	4		1	2	2	2
CROETTWILLER						
EBERBACH						
KESSELDORF	4		6			
LAUTERBOURG		12		11		14
MOTHERN	6	1	9	3	9	5
MUNCHHAUSEN	3	4	4	1		2
NEEWILLER		1		1		
NIEDERLAUTERBACH		1		3		5
NIEDERROEDERN	6	4	9	2	3	
OBERLAUTERBACH		1		1		
SALMBACH		2				
SCHAFFHOUSE	1		2		1	
SCHEIBENHARD		3		4		4
SELTZ	10	3	9	3	3	3
SIEGEN	2		2			2
TRIMBACH		4		2		
WINTZENBACH		1		4		1
HORS CC		2		2		2
TOTAL	50	39	49	39	18	40

	Du 31/7 au 4/8		Du 7 au 11/8		Du 14 au 18/8	
	MOTHERN	LAUTERBOURG	SELTZ	LAUTERBOURG	SELTZ	LAUTERBOURG
BEINHEIM	4				1	
BUHL		3	2	3	3	
CROETTWILLER						
EBERBACH					1	1
KESSELDORF					2	
LAUTERBOURG		14		11		8
MOTHERN	7	1	2	3		4
MUNCHHAUSEN	2	2				
NEEWILLER		1		2		3
NIEDERLAUTERBACH		3		4		
NIEDERROEDERN	1	3	2	3		
OBERLAUTERBACH	3		2	2	2	1
SALMBACH						1
SCHAFFHOUSE	2	1	3			
SCHEIBENHARD		3				2
SELTZ	8	4	14	2	12	1
SIEGEN	2			2		2
TRIMBACH		3	2	5	2	
WINTZENBACH	2					
HORS CC	2	4		4		1
TOTAL	33	42	27	41	23	24

	Du 21 au 25/08
	BEINHEIM
BEINHEIM	5
BUHL	3
CROETTWILLER	
EBERBACH	
KESSELDORF	4
LAUTERBOURG	
MOTHERN	3
MUNCHHAUSEN	3
NEEWILLER	
NIEDERLAUTERBACH	
NIEDERROEDERN	13
OBERLAUTERBACH	
SALMBACH	
SCHAFFHOUSE	1
SCHEIBENHARD	1
SELTZ	10
SIEGEN	
TRIMBACH	
WINTZENBACH	
HORS CC	
TOTAL	43

VACANCES D'ETE – STATISTIQUES JEUNESSE

Animations	Nombre de jeunes	Filles	Garçons	
Aquapark	15	2	13	
Cinéma Juillet	32	15	17	Complet
Tournoi Foot	8	0	8	Complet
Musée Jeux Vidéo	9	2	7	
Equitation	13	11	2	
Fait ton prog : Holiday Park	8	4	4	Complet
Accrobranche	16	6	10	Complet
Piscine 1	21	10	11	
Sortie Vélo		Annulée (1 inscrit)		
Multiglisse Juillet	16	2	14	Complet
Piscine 2	19	10	9	
Bowling	16	5	11	Complet
Balade Canoé	4	1	3	
Sortie Shopping	16	16	0	Complet
Piscine 3	10	7	3	
Atelier Chimie	6	4	2	
Atelier Culinaire	6	5	1	
Pack Sniper	21	3	18	
Piscine 4	24	12	12	Complet
Cinéma Aout	23	11	12	Complet
Tournoi FIFA	7	0	7	
Multiglisse Aout	10	4	6	
Piscine 5	19	6	13	
Trampo Park	27	12	15	
Total Jump	22	9	13	
Rando Aventure		Annulée (2 inscrits)		
Soirée Barbec + Jeux	12	7	5	
Piscine 6	24	5	19	Complet
Soirée Just Dance	7	6	1	
Foot en salle « Le Five »	14	0	14	
Karting	14	4	10	
TOTAL	439	179	260	

- **31 activités** proposées sur **30 jours d'animation**.

- **2 activités annulées** : sortie vélo et sortie rando-aventure.

- **2 séjours** ont été proposés et organisés par Julien : 8 jours pour un séjour 8-12 ans au Jura et 12 jours pour un séjour 12-15 ans en Vendée.

- Nous comptabilisons **439 inscriptions** qui concernent **127 jeunes différents (dont 58 filles et 69 garçons)**

- En moyenne chaque activité a rassemblé 14 jeunes

Village	Jeunes différents	Filles	Garçons	Par rapport à l'été 2016
Beinheim	1	1	0	-11
Buhl	5	0	5	-10
Eberbach	3	1	2	=
Kesseldorf	2	1	1	-1
Lauterbourg	7	4	3	-2
Mothern	19	10	9	+7
Munchhausen	10	7	3	+3
Neewiller	6	3	3	-5
Niederlauterbach	6	3	3	+3
Niederroedern	5	3	2	-6
Oberlauterbach	3	1	2	+2
Salmbach	0	0	0	-3
Schaffhouse	5	2	3	+2
Scheibenhard	7	3	4	+3
Seltz	30	11	19	-3
Siegen	1	1	0	=
Trimbach	3	1	2	+1
Wintzenbach	8	4	4	+6
Croettwiller	1	0	1	-2
Total ComCom	122	56	66	
H.ComCom	5	2	3	-10
TOTAL	127	58	69	-28

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	Excusée, a donné procuration à Bernard HENTSCH
Roland ISINGER	Excusé	Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	
Joseph SAUM	Excusé, a donné procuration à Christiane HUSSON	Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ		Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	
Richard PETRAZOLLER	Excusé, a donné procuration à Jean-Luc BALL	Geoffrey WAHL	Absent
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER	Excusé		